



Rémunération de cours à domicile

Par **Chris**, le **05/10/2012** à **16:19**

Bonjour,

Je désire donner des cours d'anglais chez moi pour 3 / 4 élèves, 1h. par semaine.

C'est une petite activité que je veux commencer sur demande de certains parents.

Je ne souhaite pas que cela devienne trop gros, car j'ai déjà une autre activité salariée.

Quelle structure mettre en place pour percevoir une petite rémunération?

Par avance merci pour vos conseils.

Cordialement.

Chris

Par **trichat**, le **05/10/2012** à **18:31**

Bonjour,

Toute activité rémunérée doit être déclarée.

Le statut le plus simple semble être celui d'auto-entrepreneur.

Les formalités sont réduites et les charges forfaitaires.

Adresse du site d'ACPE :

<http://www.apce.com/pid6185/l-auto-entrepreneur.html>

L'activité de professeur de langue est possible.

Bonne lecture.